

Paris, le 5 juin 2020

M. le Ministre de l'Éducation nationale
et de la jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : conséquences de l'annulation des épreuves orales pour
les candidat-e-s aux concours de recrutement internes

Vous avez décidé d'annuler les épreuves orales des concours internes de l'Éducation nationale qui devaient se tenir en septembre 2020.

Cette décision néglige de prendre en compte les conditions de vie des personnels qui sont admissibles aux concours internes et qui préparent les épreuves orales depuis le mois de février. Ceux et celles-ci ont ensuite continué à travailler à la préparation de ces concours pendant la période si difficile du confinement tout en assurant la continuité scolaire pour les élèves. Les candidat-e-s ont appris en mai que les oraux qu'ils et elles préparaient se dérouleraient en septembre, pour découvrir début juin que les admissibles seraient admis-es sans épreuve orale dans la limite du nombre de postes ouverts aux concours.

Ces personnels qui travaillent pour la plupart déjà au sein de l'Éducation nationale auraient dû bénéficier d'une attention toute particulière. Ils et elles auraient dû-e-s être particulièrement protégé-e-s par l'institution. Ce concours représente de surcroît pour les personnels non-titulaires de l'Éducation nationale une voie de sortie de la précarité de leur contrat.

Entre les postes non pourvus aux CAPES externes et les démissions de stagiaires que l'on regrette chaque année, c'est un millier de postes qui sont perdus. Il s'agit donc aujourd'hui de permettre à l'ensemble des admissibles d'être admis-es aux concours internes.

Il y va de l'intérêt des personnels et du bon fonctionnement du système public d'éducation qui nous porte à formuler cette revendication. L'aggravation des inégalités scolaires depuis le 16 mars nécessite un accompagnement renforcé des élèves à la rentrée 2020. Pour cela, il est nécessaire de recruter massivement des personnels titulaires qui bénéficient d'une formation de qualité.

Je vous prie d'agréer, M. le ministre de l'Éducation nationale, à notre attachement à un service public d'éducation de qualité, ainsi qu'à la défense de tous ses personnels.

Brendan Chabannes
co-secrétaire de la fédération SUD éducation

